OFFICE DES NATIONS UNIES À GENÈVE HAUT COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME



UNITED NATIONS OFFICE AT GENEVA HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS

Teléfax: Téléphone: E-mail Website: Reference: +41 (0)22 917 9011 +41 (0)22 917 9401/ 917 9219 hrcadvisorycommiltee@chchr.org

www.ohchr.org HRCAC/Drafting Group on Education and Training



Palais des Nations CH-1211 Genève10

Le Secrétariat du Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme présente ses compliments à toutes les missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, à toutes les entités des Nations Unies, à toutes les institutions spécialisées et autres organisations, à toutes les organisations intergouvernementales et régionales, à toutes les institutions nationales de défense des droits de l'homme, ainsi qu'aux organisations de la société civile, notamment aux organisations non-gouvernementales. Suite à sa note verbale du 4 novembre 2008 transmettant au au nom du Comité consultatif un questionnaire au sujet de l'éducation et la formation aux droits de l'homme, le Secrétariat a le plaisir de les informer que le Comité consultatif à sa deuxième session, qui a eu lieu du 26 au 30 janvier 2009, a recommandé la prolongation de la date limite pour solliciter les vues et les contributions de toutes les parties prenantes.

Par conséquent, le Secrétariat du Comité consultatif a le plaisir de transmettre le questionnaire préparé par le Comité consultatif et invite toutes les missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, les entités des Nations Unies, les institutions spécialisées et autres organisations, les organisations intergouvernementales et régionales, les institutions nationales de défense des droits de l'homme, ainsi que les organisations de la société civile, notamment les organisations non-gouvernementales, à soumettre leurs réponses avant le 15 Mars 2009 à l'adresse suivante :

hrcadvisorycommittee@ohchr.org

ou

Secrétariat du Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme, A l'attention de Mme. Elena Kountouri Tapiero Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Palais Wilson, Bureau 4-072, Office des Nations Unies à Genève, CH-1211, Genève 10, Suisse

Il convient de rappeler que conformément à la résolution 6/10 du Conseil des droits de l'homme du 28 septembre 2007, le Comité consultatif a été prié "d'élaborer un projet de déclaration sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme" et, à cette fin, de solliciter les vues et les contributions de toutes les parties prenantes concernant le fond d'une telle déclaration, en prenant en considération les instruments pertinents existants.

Dans le contexte de la mise en œuvre de la résolution 6/10 du Conseil, le Comité consultatif lors de sa première session (qui a eu lieu du 4 au 15 août 2008), a chargé un groupe de rédaction composé de cinq membres d'entreprendre des travaux préparatoires en vue de soumettre de nouveaux éléments au Comité consultatif à sa prochaine session, et a prié le Secrétariat de diffuser les questionnaires adressés aux diverses parties prenantes (voir la recommandation 1/1 du 14 août 2008). Lors de sa deuxième session, le Comité consultatif a adopté la recommandation 2/1 sur le même sujet.

Tous les documents pertinents, y compris les recommandations du Comité consultatif susmentionnées sont disponibles sur le site internet du Haut Commissariat aux droits de l'homme au lien suivant:

http://www2.ohchr.org/english/bodies/hrcouncil/advisorycommittee/HR education training.htm

Toutes les réponses au questionnaire reçues jusqu'à présent sont affichées sur la page extranet du Conseil consultatif (nom d'utilisateur: ac_user et mot de passe: 123ohchr).

Le Secrétariat saisit cette occasion pour renouveler aux missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, aux entités des Nations Unies, aux institutions spécialisées et autres organisations, aux organisations intergouvernementales et régionales, aux institutions nationales de défense des droits de l'homme, et aux organisations de la société civile, notamment aux organisations non-gouvernementales, les assurances de sa plus haute considération.

6 février/2009

Pièces jointes:

- 1. Questionnaires adressés aux gouvernements et aux institutions nationales de défense des droits de l'homme.
- 2. Questionnaires adressés aux organisations intergouvernementales et régionales et aux organisations de la société civiles, notamment aux organisations-non gouvernementales.